

**COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°12-2026  
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, maire

**ASSISTAIENT A LA REUNION** : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Martine BASSAGANAS, M. Marcel COSTE, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, Mme Maguy GAGO, M. Daniel PURORGE, Mme Christine GUIRAUD, M. Patrick RICHOUD, Mme Laurence SANTANDER, M. Pierre RICARD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Georges ZULI, Mme Ann DENIS, M. Maxime DA CAMPO, Mme Laury GIRBEAU, M. Bruno LLAMBRICH, Mme Bénédicte BERTIN, M. Damien FREDON.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Damien FREDON

**OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars dernier.

La liste présentée lors de l'élection du 15 mars a été élue au premier tour.

Aussi, il convient d'installer ce nouveau conseil municipal entre le 20 et le 22 mars sur le fondement de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

**VU** l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n° 2025-848 du 25 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

**VU** les résultats du scrutin du 15 mars 2026,

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents et procède à l'installation du conseil municipal, et

**INSTALLE** le conseil municipal comme suit :

M. Jean-Claude TORRENS  
Mme Martine BASSAGANAS  
M. Marcel COSTE  
Mme Dominique CAYROL  
M. Jean-Louis FOUR  
Mme Emmanuelle SANAC  
M. Rodolphe LAFFONT  
Mme Florence BELLAIS  
M. Max FORT  
Mme Maguy GAGO  
M. Daniel PURORGE  
Mme Christine GUIRAUD  
M. Patrick RICHOUD

Mme Laurence SANTANDER  
M. Pierre RICARD  
Mme Fabienne BUTEZ  
M. Georges ZUILI  
Mme Ann DENIS  
M. Maxime DA CAMPO  
Mme Laury GIRBEAU  
M. Bruno LLAMBRICH  
Mme Bénédicte BERTIN  
M. Damien FREDON

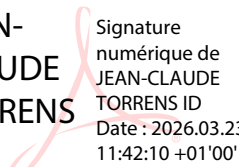
Accusé de réception en préfecture  
066-216601864-20260320-D12-2026-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,**

JEAN-  
CLAUDE  
TORRENS  
ID



Signature  
numérique de  
JEAN-CLAUDE  
TORRENS ID  
Date : 2026.03.23  
11:42:10 +01'00'

**Jean-Claude TORRENS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).